

## Manifeste en faveur de la mobilité européenne des apprentis

12 Septembre 2024

Le programme Erasmus est l'un des symboles de la construction européenne et l'une de ses plus belles réussites ; depuis son lancement en 1987 il a permis à des millions d'étudiants de faire une partie de leur cursus dans un autre Etat de l'Union Européenne. Mais cette possibilité n'a jamais vraiment décollé pour une catégorie d'étudiants : ceux en apprentissage.

Or la mobilité européenne des apprentis est un levier puissant pour le développement des compétences, l'attractivité de l'apprentissage, l'ouverture internationale des entreprises et l'adaptation aux réalités économiques internationales.

Permettre aux jeunes en formation de vivre une expérience dans un pays de l'Union Européenne favorise leur employabilité, renforce les compétences des apprentis futurs salariés et donc la compétitivité des entreprises, et soutient l'intégration européenne. Il faut donc développer la mobilité et aussi accroître l'accueil d'apprentis européens au sein des Centres de Formation des apprentis français.

Dans la dernière décennie le MEDEF a œuvré en faveur du renforcement de cette mobilité européenne par le développement d'une expérimentation franco- allemande et par ses actions de plaidoyer.

Dans le prolongement de nos 30 propositions pour une Europe qui entreprend 2024-2029, et afin de parvenir à atteindre 20% des apprentis européens en mobilité européenne en 2035, le MEDEF souhaite aujourd'hui réaffirmer son engagement en faveur de la mobilité européenne des apprentis en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Promouvoir activement au sein des entreprises, les bénéfices de la mobilité européenne, en insistant sur les opportunités de développement des talents et l'acquisition d'une expertise multiculturelle ;
- Valoriser les entreprises actives pour la mobilité des apprentis et créer un réseau d'entreprises engagées afin de partager les bonnes pratiques et les retours d'expérience, tout en renforçant les liens transnationaux ;
- Lancer une campagne de promotion de la mobilité des apprentis et proposer des événements pour sensibiliser les entreprises sur les enjeux et les opportunités liés à la mobilité européenne des apprentis ;
- Rendre plus lisibles et accompagner les entreprises dans l'accès aux programmes de financement comme Erasmus+ ou d'autres fonds européens destinés à la mobilité des apprentis

- Demander aux Medef territoriaux et régionaux d'apporter un soutien administratif aux entreprises concernant les démarches liées à la mobilité européenne (logistique, hébergement, financement)
- Accompagner les centres de formation d'apprentis pour faciliter leur mise en relation avec des partenaires ou centres de formation dans d'autres Etats membres, favorisant ainsi l'accueil réciproque d'apprentis en mobilité.
  
- Encourager les entreprises à reconnaître et valoriser les compétences développées par les apprentis lors d'une expérience de mobilité, notamment en termes d'adaptation, de flexibilité et de compréhension des environnements internationaux.
- Continuer à plaider pour une reconnaissance des acquis de cette expérience dans les certifications professionnelles
  
- Poursuivre la promotion de la mobilité européenne et de son financement auprès des décideurs publics nationaux et européens, pour lever les freins juridiques et institutionnels qui demeurent.

Nous invitons les entreprises, les organisations et les acteurs publics à rejoindre ces engagements ambitieux.

En signant ce Manifeste, tous les acteurs s'engagent en faveur de l'apprentissage et d'une Europe inclusive, compétitive et attractive.